



La Chronique de CORBY

Nous commençons cette publication par un rappel de quelques informations importantes concernant la réfection de la route cantonale et la mise en place d'une déviation.

Réfection route cantonale - Cronay - Menthue

Restriction de circulation

Cronay (La Rupe - Moulin du Pont)

Les travaux de réfection de la route cantonale RC 422, tronçon Cronay - Menthue, ont débuté et se poursuivront jusqu'en novembre 2015.

Un itinéraire de déviation a été mis en place via Ursins, Orzens, Gossens et Donneloye.

Durant cette période, l'accès et la sortie du village de Cronay ne peut se faire que depuis l'intersection du haut du village. Les travaux de réfection du carrefour du bas du village seront effectués durant cette période de fermeture de la route.

L'itinéraire de déviation mis en place pour les bus postaux, via la Rupe et le Moulin, est réservé uniquement au trafic postal et aux exploitants agricoles. Afin d'assurer la sécurité des transports publics et des convois agricoles, nous vous prions de vous conformer et respecter la signalisation mise en place.

Démission à la Municipalité

Notre municipal, Monsieur Pierre Viquerat, ne souhaite pas aller au bout de son mandat et a présenté sa démission pour le 30 juin 2015.

Une élection complémentaire à la Municipalité aura lieu le dimanche 14 juin 2015.

Le dépôt des listes est fixé au 4 mai 2015.

L'arrêté de convocation est affiché au pilier public. Tous renseignements peuvent être obtenus auprès du secrétariat communal.

Projet de fusion

Le 25 janvier 2015, le projet de convention de fusion entre les communes de Cronay, Cuarny, Ursins et Valeyres-sous-Ursins était soumis au vote populaire.

Lors de ce scrutin, la commune d'Ursins a rejeté le projet de convention. Le processus de fusion est donc arrêté.

Nous vous communiquons ci-après les résultats de cette votation.

	Oui	Non	% de oui	Participation - %
Cronay	164	44	72.06	72
Cuarny	76	25	75.25	63
Ursins	40	75	34.78	70
Valeyres-sous-Ursins	72	61	54.13	76

Conciergerie

Notre concierge des bâtiments du collège, de l'ancienne cure et de l'ancienne laiterie, Madame Nathalie Sallin, a souhaité cesser son activité à fin février 2015.

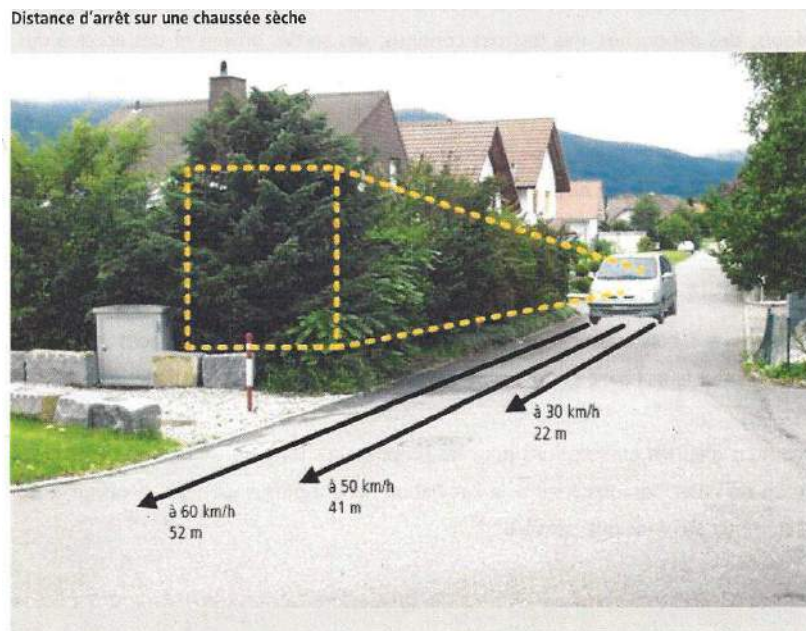
Nous tenons déjà ici à la remercier pour tout le travail accompli avec grande conscience durant ces nombreuses années, pour sa disponibilité, sa gentillesse et sa bienveillance.

La municipalité a décidé de confier ces travaux à l'entreprise de nettoyage Belnet SA que nous remercions déjà pour leur travail et leur collaboration.

Sécurité - Visibilité

Taille des haies, arbres et arbustes

Les accidents de la route et les insécurités du trafic sont souvent aussi la conséquence d'entraves à la visibilité. Celles-ci peuvent prendre des formes multiples: par exemple, voitures stationnées qui cachent des enfants au bord de la route, panneaux publicitaires, containers ou autres qui empêchent de voir les usagers de la route. De même, la végétation, sur un terrain privé ou dans l'espace public, peut présenter un risque pour la sécurité si elle n'est pas plantée au bon endroit et/ou n'est pas entretenue. La règle d'or est: **visibilité = sécurité!** Par visibilité on entend à la fois voir et être vu (voir illustration ci-dessous).



Les distances de visibilité et gabarits d'espace libre requis sont définis par des normes. Souvent, les particuliers n'en tiennent pas assez compte. Les autorités peuvent faire respecter les prescriptions.

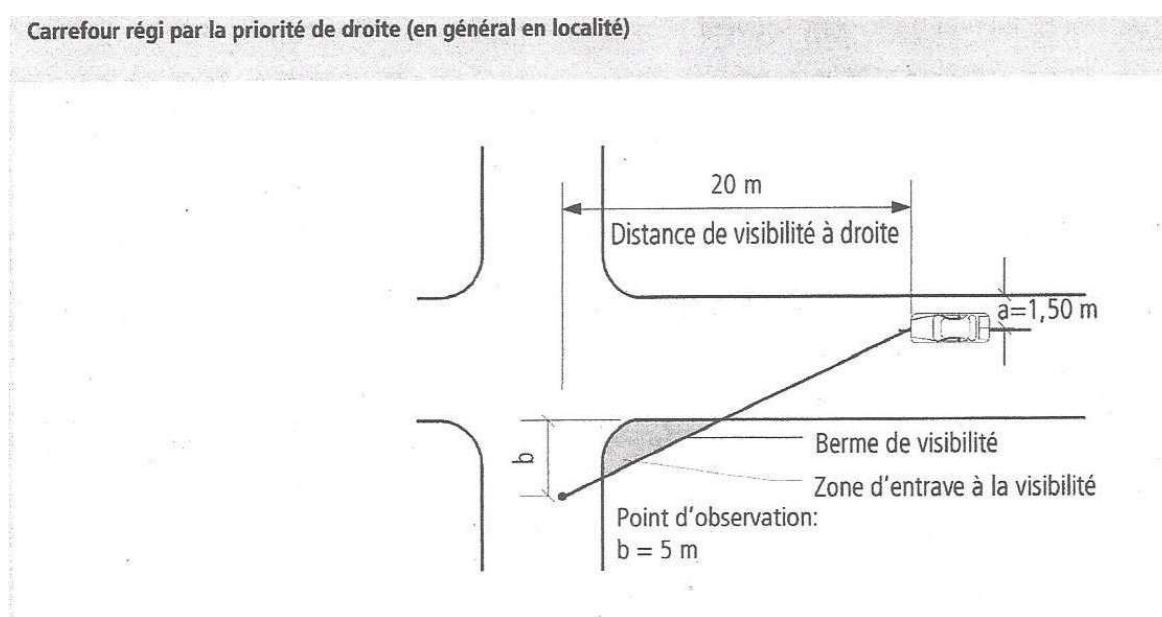
La situation peut aussi changer avec le temps: les haies, arbres et arbustes sont souvent petits et peu touffus au moment où ils sont plantés et n'entravent donc pas la visibilité. Ils deviennent préjudiciables à la sécurité lorsqu'ils grandissent dans le gabarit d'espace libre et occupent les zones de visibilité de l'espace routier. Parfois, des jardins sont réaménagés; haies et végétation se retrouvent à la limite de propriété ou au bord de la route. Pareil développement incontrôlé conduit souvent à négliger les règles, en particulier dans les quartiers résidentiels.

Outre des considérations écologiques et esthétiques, l'aspect de la sécurité routière devrait être davantage pris en compte surtout au niveau des carrefours, des débouchés, des trottoirs continus, des sorties privées et des accès à des habitations.

La distance entre la végétation et les routes ou places publiques est définie dans la législation cantonale sur les constructions routières.

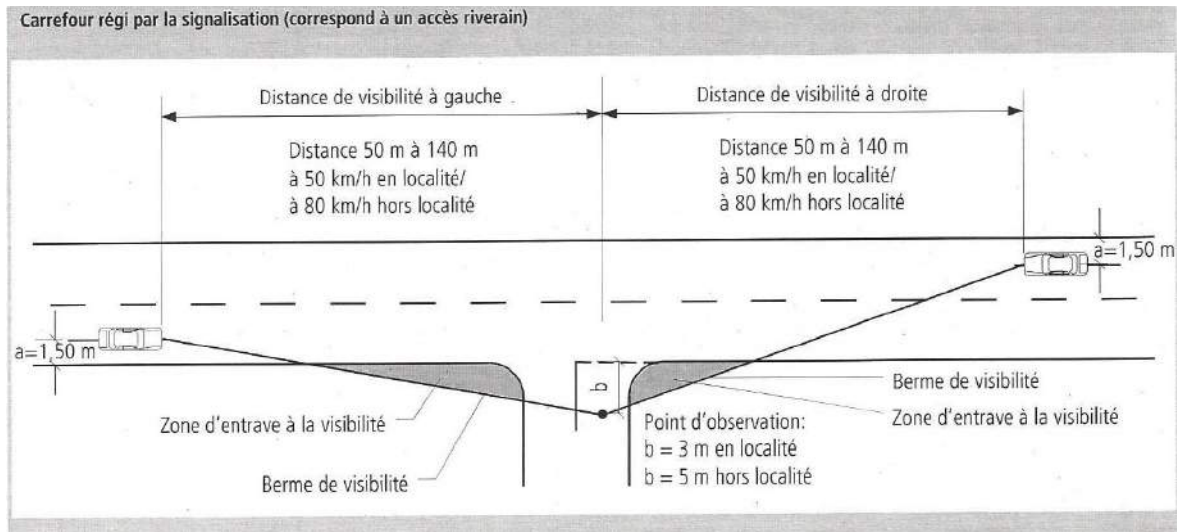
Les dispositions qui concernent la végétation le long des routes ou places publiques contraignent les propriétaires fonciers à planter leurs haies, arbres ou arbustes à une certaine distance minimale.

Au respect de pareilles distances s'ajoutent d'autres prescriptions pour les propriétaires fonciers. Ainsi, l'article 4 de la loi sur la circulation routière (LCR) interdit de créer des obstacles à la circulation sans motifs impérieux. Il oblige à les signaler de façon suffisante et à les supprimer aussi tôt que possible.



Un propriétaire foncier qui ne s'assure pas de l'écoulement sans obstacles du trafic sur la route avoisinante ne remplit pas ses devoirs et va donc à l'encontre du droit. Dans son jugement du 12 novembre 1986, la première Cour de droit civil du Tribunal fédéral interdit au propriétaire toute plantation qui porte atteinte à la sécurité du trafic, à savoir par exemple les plantations sur le côté intérieur des virages ou des carrefours qui entravent considérablement la visibilité sur la route.

De même, l'entretien des haies, arbres et arbustes est du ressort des propriétaires fonciers. Mais dans les faits, la volonté de prendre des mesures dans ce sens fait souvent défaut, tout comme la conscience qu'il faut respecter un gabarit d'espace libre ou des distances de visibilité côté route au niveau des débouchés et des trottoirs continus.



Par conséquent, la Municipalité prie tous les propriétaires de s'assurer que, sur leurs terrains, les gabarits des plantations respectent les dispositions légales.

Si tel n'est pas le cas, les plantations devront être taillées aux prescriptions légales mentionnées ci-dessous.

En bordure des routes et chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués, selon les articles 8 et 10 du règlement d'application du 19 janvier 1994 de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes.

Emondage des haies :

- a) à la limite de la propriété
- b) à une hauteur maximale de 60 centimètres lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 mètres dans les autres cas.

Elagage des arbres :

- a) au bord des chaussées : à 5 mètres de hauteur et à 1 mètre à l'extérieur
- b) au bord des trottoirs : à 2,5 mètres de hauteur et à la limite de propriété

Les dispositions de la loi à ce sujet sont applicables toute l'année.

Grilles et bords de route en général



Chaque année, la commune prend soin de balayer les rues du village et de curer et vidanger les grilles des routes.

Les grilles se situant sur les propriétés privées, grilles de chemin d'accès ou de places, doivent aussi être régulièrement nettoyées et débarrassées des résidus végétaux et du gravier pouvant les obstruer.

Nous demandons à chacun de nettoyer ses grilles afin qu'elles puissent capter les eaux de pluie.

Les bords de route longeant les propriétés devraient également être balayés et débarrassés de tous résidus végétaux pouvant boucher les grilles des canalisations d'eaux claires.

Entretien des terrains - Mauvaises herbes



La municipalité demande et remercie les propriétaires de parcelles de terrains bâtis et non bâtis d'entretenir ces espaces, ceci en regard de l'article 2 de l'arrêté concernant la destruction des plantes nuisibles à l'agriculture qui stipule que la destruction des plantes nuisibles (chardons, rumex, etc.) est obligatoire sur les terrains agricoles, viticoles, arboricoles, maraîchers, y compris les jardins d'agrément, le bord des routes, les haies et les lisières de forêts, les voies de chemin de fer, les terrains voués à la construction et les gravières. Elle doit avoir lieu avant la formation des graines.

Radars pédagogiques

Comme vous avez pu le constater, notre commune a acquis peu avant l'hiver un radar pédagogique que nous avons déjà installé à différents endroits du village.



Nous continuerons périodiquement à le placer aux endroits stratégiques de notre localité et osons espérer que chacun prendra conscience de ses responsabilités de conducteur envers ses concitoyens pour que cet appareil offre toujours un magnifique sourire.

Déchetterie

Déchets inertes



Une benne pour la récolte des déchets inertes a été installée à la déchetterie.

Les déchets inertes regroupent les déchets issus de la terre, tel que carrelage, briques, ciment, béton, gravats, verre à vitre, porcelaine, faïence, miroir, sable à chat, cendres de bois, plâtre.

Sacs compostables



Les sachets composés de produits naturels (amidon de maïs ou de pomme de terre) et d'un polyester d'origine fossile s'autoproclamant «dégradables», avec ou sans le préfixe «bio», que l'on reçoit ou que l'on achète dans les grandes surfaces, sèment en fait la zizanie dans notre déchetterie. Ces derniers n'ont de biodégradable que le nom. En effet, il faut compter deux à trois ans pour que ces contenants se décomposent complètement et durant ce temps, ils font le bonheur des oiseaux et animaux qui les transportent dans la forêt et les sèment un peu partout autour du site.

Par souci de propreté et soins apportés à la forêt, nous vous demandons de vous passer de ces sachets ou de les jeter dans un sac Strid une fois vidés de leur contenu. Le même raisonnement s'applique pour la vaisselle en amidon de maïs.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Pour la Municipalité, Ariane Bovet

Portes-ouvertes aux "Castors" de Pomy - Unité d'accueil des élèves

La Municipalité de Pomy, en collaboration avec le Rymaje (Réseau Yvonand-Menthue pour l'accueil de jour des enfants), organise des portes-ouvertes des nouveaux locaux de l'antenne des "Castors", situé à la route de Cronay 20, en face de l'école.

le samedi 2 mai 2015 de 10h00 à 12h00

Les personnes intéressées sont les bienvenues pour cette visite.

Police des constructions

- **Permis de construire délivrés durant l'année 2014**

Hoirie Meystre-Gilliand	Rénovation du bâtiment ECA no 53
Pellaux Jacques	Réaménagement de l'appartement existant, création d'une fenêtre et d'une porte-fenêtre
Bobst Pierre-Alain	Construction de trois villas mitoyennes
Gabbiadini Caroline	Pose de 66 m ² de panneaux photovoltaïques ajoutés
Guidoux Claude	Aménagement parcellaire - Parcelle no 342

- **Autorisations de travaux accordées durant l'année 2014**

Tschumi Dominique	Construction d'une cheminée avec un conduit extérieur sur la paroi sud-ouest du bâtiment - Pose de 5 m ² de panneaux solaires en toiture, pan sud.
Flaction Denis	Réfection du chemin situé entre son bâtiment d'habitation et le garage, en gravier stabilisé avec pose d'alvéoles en nid d'abeilles.
Parmigiani Marco	Aménagement d'un couvert de 8 m ² devant sa maison.
Castelier Pieyre-Bernard	Aménagement d'un couvert pour vélos dans le prolongement du garage et de la cabane de jardin. Fermeture du côté rue par une palissade en bois.



Nonagénaire



Le 29 octobre 2014, une délégation de la Municipalité est allée apporter les vœux des autorités à Monsieur Roger Duruz, à l'occasion de son nonantième anniversaire.

Né à Cronay le 30 octobre 1924, M. Roger Duruz effectue sa scolarité dans son village. En 1958, il épouse Rachel et de cette union naissent 3 enfants.

Agriculteur, il exploite, avec son frère, le domaine familial. Jeune, il avait plaisir à conduire ses parents, avec le char et les chevaux, chez un oncle à Peyres-Possens.

Durant la guerre, alors que les hommes et les chevaux étaient mobilisés, il apporte son aide aux familles paysannes du village, notamment à la Crausaz.

M. Duruz apprécie la nature et les forêts. Lorsqu'il exploitait encore le domaine familial, il affectionnait particulièrement l'automne lorsque les récoltes et les travaux des champs étaient terminés. Il pouvait alors se consacrer à l'exploitation de la forêt, une autre de ses activités qu'il pratiquait durant l'hiver.

Avec sa famille, il aime aller se balader en Gruyères, dans le Jura ou dans la campagne environnante, où ses enfants se souviennent encore, étant petits, ramasser les escargots, qu'ils vendaient ensuite, et dont la recette venait gonfler leur tirelire. En saison, ils allaient aussi volontiers aux champignons.

M. Duruz aime particulièrement les voyages et, par deux fois, en 1984 et 1989, est allé au Canada où il aurait peut-être, à une époque, presque souhaité y vivre. Il était émerveillé par les fermes et les étendues de ce pays. Avec son épouse, ils ont également visité New-York et l'ouest des Etats-Unis, l'Arizona, Los Angeles ou encore Las Vegas.

Très bricoleur et bon maçon, M. Duruz effectua quantité de travaux dans sa ferme, de la construction d'un hangar à la transformation de l'écurie. Il participa aussi activement à la construction des maisons de ses trois enfants.

Sa famille compte beaucoup pour lui et il est l'heureux grand-papa de 6 petits-enfants et de 4 arrière-petits-enfants.



Atteint dans sa santé, il se repose à l'EMS de la Douvaz ou nous sommes allés lui apporter nos meilleurs vœux de santé, entouré de sa famille.

La Municipalité

Nonagénaire



En date du 21 janvier 2015, la Municipalité est allée apporter les vœux des autorités à Madame Nelly Guidoux à l'occasion de son nonantième anniversaire. Et ceci, approximativement 3 ans après avoir fêté le nonantième anniversaire de son époux, Monsieur Paul-André Guidoux.

Née à Pomy le 27 janvier 1925, elle grandit dans ce village qu'elle quitte à l'âge de 20 ans pour le hameau de Chevressy.

Quatre ans plus tard, elle épouse Monsieur Paul-André Guidoux, et vient s'établir à Cronay. Très vite, la famille s'agrandit avec la naissance de leurs trois filles.

Fine cuisinière, Madame Guidoux épaula durant plusieurs années son mari au pénitencier d'Yverdon-les-Bains où elle cuisine les repas des détenus, son époux étant gardien.

Sa passion pour la cuisine et les pâtisseries, elle l'exerce également durant de très nombreuses années au sein de l'Association des paysannes vaudoises, aimant confectionner tourtes, bricelets, merveilles et bien d'autres délicatesses.

Très active dans la vie villageoise et paroissiale, elle participe beaucoup et occupe, tour à tour, diverses fonctions.

Madame Guidoux aime encore à s'occuper de sa maison et de son grand jardin qu'elle cultive toujours avec son époux.

Le chant est aussi une passion du couple qui, il y a peu d'années, chantait encore au chœur des aînés.



Nous tenons encore ici à la remercier, ainsi que son époux et sa famille, pour l'accueil chaleureux qu'ils nous ont réservé. Nous lui souhaitons de passer encore de nombreuses et belles années avec son époux et sa famille dans notre village et lui adressons nos meilleurs vœux de santé et de bonheur.

La Municipalité

Cron'Boules se présente

CRON'BOULES



Nous profitons de cette édition pour nous présenter aux personnes du village qui ne nous connaissent pas encore ou très peu.

Le club de pétanque de Cronay, plus communément appelé Cron'Boules, compte actuellement quelque 40 membres dont la plupart habite le village ou les environs. Notre club poursuit deux buts principaux. Le premier est bien sûr de prendre du plaisir à jouer à la pétanque, un sport qui peut se pratiquer à tout âge. Le second est un but social dans le sens où notre club offre un lieu de rencontre pour les gens habitant notre village ou les environs. En cas de météo favorable, nous nous rencontrons pour nous entraîner ou simplement jouer tous les mardis soir d'avril à octobre. De temps en temps, nous profitons d'organiser un repas ou une collation lors de l'entraînement afin de renforcer encore plus les liens.

Au niveau sportif, nous participons à des interclubs en collaboration avec cinq autres clubs de la région ayant pour but de rencontrer et d'affronter d'autres personnes de manière amicale. Ces interclubs ont lieu six fois par année, chaque club recevant les cinq autres afin de disputer une partie contre une équipe de chaque club et de partager un repas. En outre, nous nous retrouvons une fois par année avec trois autres clubs de la région afin d'organiser un petit tournoi et un repas.

Bien sûr, si vous êtes intéressés à faire partie de notre club, quelque soit votre niveau, vous êtes les bienvenus. N'hésitez pas à prendre contact avec un membre de notre club pour de plus amples informations.

Sébastien Viquerat, secrétaire de Cron'Boules

Calendrier des manifestations

Vendredi 29 mai 2015 et
samedi 30 mai 2015

Tour de Jeunesse

Dimanche 30 août 2015

Tour du village organisé par les sociétés locales

Dimanche 8 novembre 2015

Vente de paroisse

Dimanche 29 novembre 2015

Loto des sociétés locales

